

Charte de vie en BTS

Préambule

Les étudiants de BTS doivent se conformer au règlement intérieur du lycée. La présente charte a pour objectif de préciser certains aspects propres à la vie étudiante au lycée Paul Sabatier.

Devoir d'assiduité

Toute absence doit être justifiée (justificatif pour motif réel et sérieux) auprès de la vie scolaire et excusée auprès du ou des professeurs concernés par l'absence.

L'étudiant s'engage à rattraper le retard pris pendant ses absences et à revenir en cours avec le travail fait. Il lui appartient de tout mettre en œuvre pour rattraper ses cours. Toute absence, quel qu'en soit le motif, doit être rattrapée, dans l'intérêt de l'étudiant et de sa formation.

À partir de 5 demi-journées d'absence, sans excuse acceptable l'étudiant sera reçu par un ou plusieurs membres de l'équipe enseignante pour faire un bilan de la situation.

À partir de 10 demi-journées d'absence sans excuse acceptable (**non justifiée**), une commission de décrochage se tiendra pour examiner la situation de l'étudiant concerné. À l'issue de cette réunion, l'étudiant sera informé des suites données (entretien vie scolaire, avertissement, suppression des bourses, contrat assiduité, redoublement, ...). Trois commissions de décrochage minimum sont prévues. La première avant les vacances de la Toussaint, la deuxième avant les vacances de février et la troisième en avril.

Les excuses considérées comme acceptables seront précisées lors de la rentrée scolaire des étudiants.

Stage en entreprise

Recherche de stage :

- La réalisation d'une période de stage conforme au référentiel est indispensable pour valider le diplôme de brevet de technicien supérieur.
- L'établissement n'étant pas tenu de fournir un stage à l'étudiant, celui-ci s'engage à démontrer une recherche réelle et active, **recherche qui doit être réalisée dès la rentrée scolaire voire durant les vacances d'été pour les étudiants de 2^{ème} année.**

Pendant le stage :

- L'étudiant s'engage à adopter un comportement professionnel en stage (ponctualité, assiduité, implication, écoute...).
- En cas d'absence lors du stage, l'étudiant doit prévenir l'entreprise et l'administration de l'établissement scolaire.
- Toute modification des conditions de stage doit être validée par l'administration.
- Une attestation de stage doit être impérativement remise au secrétariat pour inscription à l'examen.
- L'étudiant bénéficiera d'un suivi pédagogique : visites, entretiens téléphoniques, contacts par courriel...

Vie étudiante

L'étudiant s'engage à acheter et apporter en classe les manuels scolaires et les fournitures demandés par les professeurs.

Certains moments de la formation exigent une tenue conforme aux codes de la profession que l'étudiant s'engage à porter lors notamment des :

- Entraînements aux oraux
- Oraux
- Cérémonie de remise des diplômes
- Jeux de rôles
- Accueil de diverses personnes dans la classe
- ...

L'étudiant bénéficie d'un accès à une salle de travail en autonomie selon la procédure suivante :

- Emprunt de la clé à la loge contre une pièce d'identité
- Un cahier de suivi se trouvant dans la salle devra être complété par celui qui emprunte la clé (ex : heure d'entrée, constat de l'état de la salle, heure de sortie, identification, signature...)
- Restitution de la clé à la loge

L'accès au parking de l'établissement est interdit aux étudiants.



Je soussigné(e), , m'engage à respecter cette charte.

Carcassonne, le : Signature :